

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2017206906

Dossier numéro : 2017-12-13/29

Titre

13 DECEMBRE 2017. - Agence fédérale de Contrôle nucléaire. - Règlement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 13 décembre 2017 relatif au chapitre 5 de l'arrêté royal du 22 octobre 2017 concernant le transport de marchandises dangereuses de classe 7

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 02-07-2020 inclus.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 18-05-2018 page : 41689

Entrée en vigueur : 18-05-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <DIVERS 2020-06-19/10, art. 7, 002; En vigueur : 12-07-2020>